



## salaire ne correspond pas a l'avenant a mon contrat de travail.

Par **stouphis**, le **17/05/2010 à 11:34**

Bonjour, je m'appel Stéphanie, cela fait 1 an que j'ai été embauché dans un etablissement d'hebergement pour personne agée dépendante comme agent de service hospitalier. Le 1 février dernier ma patronne m'a fait signé un avenant a mon contrat de travail disant: "A compter du 1 février Melle \*\*\*\*\* occupe un poste d'agent de service hospitalier, faisant fonction d'aide soignante dans l'attente de l'obtention de sa VAE d'aide soignante; ET le salaire sera calculé sur la base d'un taux horaire brut, soit 9.31 euros."

Hors j'ai occupé des fonctions d'aide soignante que 2 semaine et depuis mon salaire et a 8.85 euros. Ai-je le droit de faire des réclamations, et elle a-t-elle le droit de baisser ainsi mon salaire? Merci a tous ceux qui pourrons m'apporter des réponses.